Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 16

Artikel: Le rapport du Département militaire fédéral

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-709543

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

schaft die Rekruten, die auf 15. April ihre Aktivdienstpflicht erfüllt hatten, bis auf neuen Befehl unter den Fahnen. Es handelt sich hierbei fast ausschließlich um nachträglich eingezogene und diensttauglich erklärte Rekruten, die im April 1935 einrückten.

*

Nach Mitteilungen des *italienischen Luftfahrtministeriums* zählt die italienische Luftarmee gegenwärtig 10,000 Piloten. Sämtliche Jagdstaffeln seien mit neuen Flugzeugen ausgerüstet worden und eine große Anzahl von Flugzeugen besitze einen Aktionsradius von 2000 km. Die Gesamtstärke der italienischen Armee beträgt im Monat Mai 1'250,000 ausgebildeter Mannschaften. Die Dotation der Infanterieregimenter mit Maschinengewehren, Grabenmörsern und Geschützen ist im Laufe des Jahres ungefähr auf 150 Stück dieser Waffen erhöht worden. Der Gesamtaufwand für die Expeditionsarmee entspricht nach Angaben des Unterstaatssekretärs im Kriegsministerium bis heute ungefähr der Gesamtleistung Italiens während des Weltkrieges. Die Versorgung der Truppen in Ostafrika mit Lebensmitteln und Kriegsmaterial jeder Art sei auf neun Monate sichergestellt.

*

In der *spanischen Armee* konnten bisher die Söhne bemittelter Eltern durch Zahlung einer Taxe im Betrage von rund 900 Franken die Dauer der Militärdienstzeit, die im allgemeinen 12 Monate umfaßt, auf 3 Monate und durch die Hälfte dieses Betrages auf 6 Monate verkürzen. Die jungen Leute, die sich diese Ausgaben leisten konnten, genossen überdies im Dienste bestimmte Vorrechte. Nunmehr soll diese Bevorzugung durch Dekret der neuen Regierung aufgehoben werden.

*

Die *schwedische Regierung* hat im Reichstag eine Vorlage über die Verstärkung und Modernisierung der Verteidigungsmittel eingebracht. Luftwaffe und Flugzeugabwehr sollen verstärkt werden und die Ausgaben für die Luftfahrt werden annähernd verdoppelt. Durch Modernisierung der Panzerschiffe und den Bau neuer Torpedojäger und Unterseeboote soll auch die Marine erhöhte Kampfkraft erhalten. Die Armee soll mit einer größern Zahl von Geschützen, Maschinengewehren, Mörsern usw. ausgestattet werden. Die Mehrheitsparteien im Reichstag werden vermutlich für noch weiter gehende Verstärkung der Landesverteidigung eintreten.

*

Die *Kriegshandlungen in Ostafrika* scheinen für die Abessinier zu einer katastrophalen Tragödie ausarten zu wollen. Die ganze abessinische Nordfront ist ins Wanken gekommen und der Rückzug nach Süden soll, wie italienische Berichte zu melden wissen, eher einer allgemeinen Flucht geglichen haben. Die Verfolgung des sich zurückziehenden Gegners wurde vor allem durch starke Flugzeuggeschwader durchgeführt, die durch ihre unausgesetzten Angriffe alle größern Abteilungen zersprengten. Während italienische Meldungen von der vollständigen Auflösung des kaiserlichen Heeres berichten, stellt der Negus in einer allerdings nicht sehr überzeugend wirkenden Kundgebung fest, daß das abessinische Heer nicht geschlagen und entschlossen sei, durchzuhalten, bis der letzte italienische Soldat den abessinischen Boden verlassen habe. Abessinien habe keine Veranlassung, Italien um Frieden zu bitten, aber es sei sofort bereit, im Rahmen des Völkerbundes Friedensverhandlungen zu beginnen. Das Vertrauen, das dieses Naturvolk dem Völkerbund immer wieder entgegenbringt, ist angesichts der während des Konfliktes schon mehrmals bewiesenen sehr beschränkten Macht und Leistung des letztern rührend und beschämend zugleich. Durch unausgesetzte Bombardierung von Städten im abessinischen Hinterland, wobei auch vor Verwendung von Giftgasen nicht zurückgeschreckt wird, soll der Kampfwille gebrochen und die Vorbedingung für ein Friedensdiktat geschaffen werden. Friedensbestrebungen innerhalb des Völkerbundes sind im Gang. Bald werden sich seine Kräfte mit denjenigen Mussolinis messen müssen. M.

Le rapport du Département militaire fédéral

Le Conseil fédéral a adopté dans une séance du mois de mars écoulé, le rapport de gestion du Département militaire. Plus bref que celui des années précédentes — conformément aux instructions données à ce sujet dans un but d'économie — il ne contient pas moins d'intéressants renseignements sur les principales mesures d'ordre militaire prises dans le courant de l'année.

Les modifications apportées à la loi sur l'organisation militaire, et qui sont entrées en vigueur à partir du 1er janvier 1936, ont nécessité une nouvelle réglementation des cours de répétition. Il était, en effet, nécessaire de considérer le service accompli par la classe d'âge et non celui qui est fait par le militaire. La nouvelle organisation des troupes — actuellement en préparation — entraînera une modification dans le domaine du commandement et des grades et, partant, une nouvelle réglementation de l'avancement.

Une innovation importante a été introduite dans l'organisation des écoles de recrues. C'est ainsi que dans l'infanterie, les écoles de recrues de fusiliers et de mitrailleurs ont dû être fixées à la même époque que les écoles de recrues pour les soldats du téléphone et les armes lourdes d'infanterie, de manière que l'on puisse former, pendant la période du service en campagne, des bataillons de recrues comprenant non seulement des fusiliers et des mitrailleurs, mais encore des patrouilles du téléphone et des armes lourdes d'infanterie. C'est de cette manière seulement que les futurs commandants de compagnie et de bataillon d'infanterie pourront approfondir l'instruction du service en campagne, ce à quoi tend la nouvelle loi.

On sait que les cyclistes ont été placés sous la dépendance du service de la cavalerie. On se propose encore, dans la nouvelle organisation des troupes, de réunir les dragons et les cyclistes comme troupes mobiles et notamment dans les groupes d'exploration, plus étroitement que cela n'a été le cas jusqu'ici dans les manœuvres. Leur coopération doit donc être exercée en temps de paix déjà, tant dans les écoles que dans les cours de répétition. Pour atteindre ce but, le meilleur moyen consiste à placer toute l'instruction sous une direction unique. La subordination des cyclistes au service de la cavalerie contribuera grandement à assurer cette coopération. Signalons encore qu'aux neuf compagnies lourdes d'infanterie formées en 1934 sont venues s'en ajouter douze nouvelles en 1935.

Le rapport s'étend ensuite assez longuement sur l'organisation de la défense aérienne passive. Une question importante devra être tranchée: convient-il de réunir sous une direction unique la défense passive et la défense active?

En ce qui concerne l'équipement de l'armée, relevons qu'à l'avenir les troupes du service automobile seront munies du mousqueton au lieu du revolver. Mais, comme les troupes instruites jusqu'ici ne connaissent ni le maniement ni l'entretien du mousqueton, on a renoncé à leur donner cette arme. Seules les recrues seront pourvues du mousqueton, de manière à assurer graduellement le changement de l'armement.

Le rapport relève encore que la réserve de képis usagés est épuisée. Il n'est donc plus possible d'en remettre aux hommes qui passent dans le landsturm. La question de la remise du casque aux troupes du landsturm doit donc être résolue. Il n'est pas nécessaire d'en équiper tout le landsturm. Mais il faudra en tout cas le remettre à toute l'infanterie de landsturm et aux armes spéciales qui lui sont attribuées pour l'accomplissement de ses tâches. Ajoutons encore que le casque coûte meilleur marché que le képi.

Le service topographique met actuellement au point un projet de programme d'exécution, qui sera soumis, dans le courant de l'année, au Conseil fédéral. Ce programme est étroitement lié à la réorganisation de l'exploitation du service topographique. Quant à l'assurance militaire, elle s'est occupée activement de la réorganisation du service, tant au point de vue extérieur qu'in-

térieur. Le service extérieur, notamment, qui faisait pour ainsi dire complètement défaut, a été introduit. Les bases légales de l'assurance militaire ont été également soumises à un examen approfondi. Des études sont en cours afin de reviser la loi sur l'assurance militaire.

Grève

(Suite.)

Avant d'arriver, demi-tour; il n'y a plus rien à faire à Beaulieu, voici pourquoi: Une assemblée devait s'y tenir, assez nombreuse, ce qu'avait appris notre éclaireur, le colonel-instructeur C...; il donna l'ordre de l'empêcher, et c'est dans ce but que marchait notre compagnie. Mais lui nous précédant apparut seul, à cheval, sur la place; ce que voyant, la foule évacua le terrain sans incident, sachant que la troupe n'était pas loin. Elle n'était pas bien méchante, on le voit, mais il n'en reste pas moins que le colonel se tailla là un joli succès.

De nouveau en route, nous débouchons sur la place du Tunnel; il y a foule, et passablement houleuse. Nous faisons de l'école de section pour dissiper les rassemblements et nous trouvons alors en contact avec les manifestants. En passant à côté de nous, certains d'entre eux croient intelligent de nous injurier, à voix basse, parce que le courage n'est pas leur qualité dominante. Mais il n'empêche que, pour moi tout au moins, cette partie du service de grève fut la plus pénible. C'est vrai, faire son devoir depuis de longues heures, en avoir conscience, et puis être obligés de se laisser bafouer par des ignares, de ces pauvres types dévoyés, mal instruits, sortis de leur chemin par des meneurs, théoriciens sans scrupules, cela est excessif. La plupart de ces grévistes, à peine plus âgés que nous, sont avec leur femme, et souvent attelés à une poussette contenant un bébé! En nous frôlant, ils nous lancent, par exemple: « Chiens de garde du capital! » ou bien: « Suppôts de la bourgeoisie! » ou encore: « Descendez vos officiers! », mais toujours à voix basse: ils craignent de se faire appréhender si on les entendait, et ils savent d'autre part que nous ne pouvons pas agir sans ordre; car ils ne sont pas d'une bravoure à toute épreuve. Ce sont des ouvriers, braves gens en soi, mais remplis de théories égalitaires mal comprises, mal assimilées et mal digérées, parce qu'ils ne possèdent pas une instruction suffisante, et qui s'empressent de faire étalage de leur bagout lorsqu'ils en trouvent l'occasion. La constatation réconfortante que l'on peut faire en ceci est que l'expérience et l'âge modifient ces opinions subversives, qui tournent à la confusion de leurs adeptes.

N'empêche que ce persiflage malveillant agissait aussi sur les nerfs de nos recrues, comme j'en eus la preuve quelques instants plus tard. J'avais été désigné pour occuper avec mon groupe le haut de l'escalier conduisant de la place du Tunnel à la rue des Deux-Marchés, à côté du café du Lausanne-Moudon. Préalablement, il faut expliquer deux choses: 1° Le seul moyen de coercition que nous avions pu enseigner aux recrues depuis le matin était, en cas de nécessité absolue, de laisser retomber la crosse de leur fusil sur les pieds des manifestants; 2° j'avais comme recrue entre autres un Valaisan nommé T..., excellent soldat, qui prit du galon par la suite, mais n'était pas très tolérant, ce dont je ne puis pas le blâmer dans l'occasion.

Les choses étaient ainsi: deux hommes, dont T..., occupaient le seuil de l'escalier, soit la première marche supérieure, appuyés sur leur fusil; deux marches au-dessous, et jusqu'en bas, l'escalier était occupé par les manifestants. Au premier rang de ceux-ci se trouvait un badaud dont ce n'était pas la place, un garçon boulanger en tenue de travail. Seulement, comme il était doué d'une faconde intarissable, il avait estimé devoir jouer son petit rôle: il exerçait sa verve aux dépens de mes deux soldats, et au grand divertissement de la galerie. Or, je l'ai dit, nos nerfs étaient tendus, et ces agaceries ne furent pas du goût de T..., qui, plusieurs fois, intima au « mitron » l'ordre de le laisser tranquille. Pour toute réponse, celui-ci éclata de rire et continua de plus belle. Ç'en fut trop pour T...: « Nom de Diou de Nom de Diou de Nom de Diou! » cria-t-il; en même temps, il laissa retomber la crosse de son fusil sur les pieds du bavard. Ce dernier, chaussé seulement de légères pantouffles, hurla de douleur et eut un violent mouvement de recul, qui dégénéra derrière lui en désordre, de sorte que l'escalier se trouva évacué avant que nous ayons pu nous rendre compte de ce qui arrivait. Je le fis immédiatement occuper, cela va de soi, et les manifestants ne persistèrent pas; quant au boulanger, qui avait éprouvé à son détriment la vertu du remède appliqué si à propos, nous ne l'avons pas revu.

(A suivre.)

Petites nouvelles

Selon les informations publiées par l'« Arbeiterzeitung », les Allemands auraient emprunté le territoire suisse près de Schaffhouse, pour effectuer des transports de matériel de guerre, soit d'après le « Droit du Peuple » qui n'a pas manqué de jeter son grain de levure dans l'affaire: des mitrailleuses et des pièces légères d'artillerie avec munition. Renseignements pris, il a été établi que ce convoi avait été acheminé de Singen à Waldshut sur la voie ferrée qui passe du côté allemand à proximité de la frontière de Schaffhouse. Ce n'est que pour le retour à vide qu'il emprunta le territoire suisse.

Par contre, quelques jours plus tard, des wagons chargés cette fois de fusils furent expédiés de Singen à Waldshut, mais en passant à travers le canton de Schaffhouse. On assure bien que ces fusils étaient destinés à un camp civil (?), mais ils n'en constituent pas moins des armes dont le transport sur territoire étranger est interdit. Nous aimons à croire que les autorités compétentes mettront un terme à ce trafic illicite et de nature à créer des incidents fâcheux.

*

Les plans de la future caserne d'aviation de Payerne ont été présentés par leurs auteurs au Département militaire fédéral. Elle permettra de loger deux compagnies, savoir: 27 officiers, 59 sous-officiers et 224 soldats, au total 310 lits. Le devis de construction s'élève à 710,000 francs, plus 41,000 francs pour divers travaux de nivellement.

*

A fin mars écoulé, le Conseil fédéral a examiné, dans une très longue séance, deux nouveaux projets militaires qui seront soumis aux Chambres en avril. L'un a trait à la nouvelle organisation des troupes, tandis que l'autre concerne d'une façon générale le renforcement de la défense nationale. Le chiffre de 235 millions qui a été articulé représente évidemment un maximum. Il est possible que certains postes du devis provisoire établi par le Département militaire soient réduits. Pour les deux premières années d'application du plan de réarmement, la dépense sera d'environ cent millions. Aussi, en tout état de cause, l'emprunt de défense nationale, dont l'idée a été émise, ne devrait-il pas dépasser cette somme. Mais pour lui donner le caractère patriotique qu'il doit avoir, celui d'un sacrifice consenti par le peuple pour sa défense nationale, il faut que le taux de l'intérêt soit très bas. Il est question de 2,5 % et il est probable que le Conseil fédéral se ralliera à cette proposition. Il soulignera ainsi le caractère véritablement populaire du geste qui, présenté sous cette forme, ne manquera certainement pas de produire à l'étranger aussi une forte impression.

*

Si l'on en croit les communiqués italiens au sujet du conflit avec l'Ethiopie, les armées du Negus sont en pleine déroute et l'avance italienne se fait de plus en plus pressante. Il est certain aujourd'hui que la situation des Ethiopiens est assez critique, et que si la saison des pluies ne vient pas bientôt leur donner un sérieux coup de main en leur permettant de se